



Bilan de la mobilisation surprise de la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) devant le ministère de la Santé, le mercredi 29 mai

Mercredi 29 mai à 12h, 100 ambulanciers (délégués régionaux et administrateurs de la Chambre Nationale des Services d'Ambulances), venus de toute la France, ont convergé vers le ministère des Affaires sociales et de la Santé (14 avenue Duquesne 75007 Paris) pour demander à être reçus par la Ministre Marisol Touraine.

Mobilisés à l'appel de la CNSA, les ambulanciers ont souhaité ainsi dénoncer la pression insupportable qu'exerce l'Assurance Maladie sur le transport sanitaire.

Début mars 2013, la CNSA a déployé une campagne nationale « **Danger sur l'Ambulance !** » durant laquelle plus de 400 000 exemplaires avaient été distribués par les ambulanciers aux patients.

Depuis, malgré les demandes répétées de la CNSA, la Ministre de la Santé est restée muette, et n'a pas souhaité recevoir les ambulanciers ni répondre à leurs sollicitations.

Face à l'indifférence de la Ministre et alors que leurs entreprises sont en péril, les ambulanciers ont décidé de se présenter à l'entrée du ministère pour faire part à la ministre de leurs griefs.

Une délégation de la CNSA a finalement été reçue par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et la Direction de la Sécurité Sociale (DSS). La réunion d'une heure n'a débouché sur aucune mesure concrète mais la DGOS et la DSS ont pris l'engagement que le cabinet de Marisol Touraine recevrait les représentants de la CNSA sous 15 jours afin de poursuivre la discussion.

A l'issue de cette rencontre, Bernard Bocard, Président de la CNSA, a déclaré : « *Cette mobilisation symbolique et pacifique est une première étape qui nous a permis d'amorcer une discussion avec le ministère de la Santé. Toutefois, si les engagements pris ne sont pas honorés d'ici 15 jours par le ministère, nous n'hésiterons pas à poursuivre notre mouvement par d'autres modes d'actions plus visibles.* »

Rappelons que pour la CNSA, les ambulanciers subissent de plein fouet les dérives d'une concurrence inadaptée, usant de moyens non sanitaires et plus onéreux, dont les dépenses ne sont pas maîtrisées par l'Assurance Maladie. Pour dissimuler cette mauvaise gestion, l'Assurance Maladie a fait le choix d'une communication qui laisse supposer à tort une dérive globale des dépenses de transports sanitaires.

Afin d'y remédier, la Chambre plaide pour une distinction des enveloppes budgétaires avec d'une part le transport allongé (ambulances) et d'autre part le transport assis professionnalisé (TAP) qui regroupe les VSL (véhicules sanitaires légers) et les taxis.

Pour la CNSA, le rôle des ambulanciers, professionnels de santé, ne peut être réduit au rang de simples transporteurs ; il y a là un vrai risque de « désanitarisation » dont le patient sera la première victime.

A propos de la CNSA

La CNSA (Chambre Nationale des Services d'Ambulances) fondée en 1937, dont le siège est à Paris, forte de 1200 entreprises adhérentes au travers des syndicats départementaux affiliés à la chambre et répartie sur l'ensemble du territoire national (en métropole, Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane), est l'organisation professionnelle la plus représentative des services d'ambulances.

Pour en savoir plus : www.cnsa-ambulances.com

Contacts presse :

Angéline Causse

T : 01 56 69 72 94

Email : angelina.causse@edelman.com

Mélodie Lecoy

T : 01 56 69 75 15

Email : melodie.lecoy@edelman.com